

RÉSIDENTIALISATION DE LA RUE SULLY

AFIN DE PRÉSERVER LES RIVERAINS DU STATIONNEMENT SAUVAGE DES SPECTATEURS, LA RUE SULLY VA INTÉGRER LE DISPOSITIF DE FILTRAGE, APPELÉ RÉSIDENTIALISATION, AUTOUR DU GROUPAMA STADIUM.

Dès le week-end du 12 février 2023, lors des événements au stade, la circulation et le stationnement seront interdits rue Sully à toute personne non-munie d'un pass spécial.

RÉSIDENTS DE LA RUE SULLY, VOUS ÊTES INVITÉS

À ALLER RÉCUPÉRER VOTRE « PASS » :

- **Mercredi 14 décembre de 14h à 17h** au restaurant scolaire du groupe scolaire Prainet 2 (av. Salvador Allende)
- **Jeudi 15 décembre de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**, au poste de tranquillité publique, (1 av. Jean Macé)
- **Mercredi 11 janvier 2023 de 14h à 17h** au restaurant scolaire du groupe scolaire Prainet 2 (av. Salvador Allende)
- **Samedi 21 janvier 2023 de 8h30 à 12h**, au poste de tranquillité publique, (1 av. Jean Macé)
- **Samedi 28 janvier 2023 de 8h30 à 12h**, au poste de tranquillité publique, (1 av. Jean Macé)
- **Mardi 31 janvier 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**, au poste de tranquillité publique, (1 av. Jean Macé)

Ou à partir du **15 décembre du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**
au poste de tranquillité publique (1, av. Jean Macé)

LES DOCUMENTS À APPORTER

POUR LES « PASS RIVERAINS » (vignette à apposer sur les véhicule des résidents) :

- Carte d'identité
- Carte grise du véhicule
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous pouvez faire la demande pour plusieurs véhicules de votre foyer en apportant, pour chacun, les différents documents aux noms des propriétaires.

POUR LES « PASS INVITÉS » :

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois



COMMENT FONCTIONNE LE « PASS RIVERAINS » :

Les jours d'événements et matchs au Groupama Stadium, un filtrage des véhicules sera mis en place rue Sully. Des points de contrôle empêcheront l'accès à tous les véhicules non-équipés d'un pass. Ce pass se compose d'une vignette à apposer sur le pare-brise de votre véhicule, qui sera vérifiée par un contrôleur d'accès.

Les résidents peuvent aussi bénéficier de « pass invités » (deux maximum par foyer) à mettre à disposition des personnes devant se rendre à leur domicile les jours d'événements (raison médicale, garde d'enfants, etc.)

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'autres formes de pass : pass associations, pass professionnel, pass invités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES DÉMARCHES ET LE DISPOSITIF :

- www.decines-charpieu.fr, rubrique La Ville / Pass riverains
- Par mail : n.fadeau@mairie-decines.fr
- Poste de tranquillité publique – 1, avenue Jean Macé - 04 72 93 31 40

PLAN DE LA RÉSIDENTIALISATION

- Point Police Nationale
- Itinéraire conseillé
- Route fermée sauf riverains
- Route fermée
- Rociade EST

